



à partir de 995€ / pers

Base 40 personnes

Les Points Forts

- ✓ Séjour en hôtel 4* avec animations - Boissons aux repas
- ✓ Excursion à bord du Bernina Express
- ✓ Trajets à bord de trois trains légendaires

JOUR 1 : MARSEILLE - FELDKIRCH

Rendez-vous des participants et départ tôt le matin, par l'autoroute en direction de Nice et d'Italie. Passage de la frontière à Vintimille et continuation jusqu'à Gênes, Tortona. Déjeuner libre. Après le repas, poursuite par l'autoroute qui longe Côme, Lugano, puis Chur. Passage de la frontière et arrivée à Feldkirch dans la province du Vorarlberg en début de soirée. Installation dans les chambres pour quatre nuits. Pot d'accueil puis dîner et logement.

JOUR 2 : TRAIN DE LA RHETIQUE

Petit-déjeuner et excursion de la journée qui vous conduira parmi les plus hauts sommets suisses. Départ en autocar vers Chur, capitale du canton des Grisons, qui est la plus ancienne ville suisse. Embarquement à bord du train de la Rhétique qui vous conduira jusqu'à Arosa, célèbre station d'hiver. Temps libre pour découvrir le cœur de la ville ou effectuer une promenade le long du lac. Déjeuner. Après-midi, trajet retour en train jusqu'à Chur. Continuation pour Maienfeld et arrêt dans ce charmant petit village. Reprise de l'autocar et retour à votre hôtel. Dîner, soirée animée et nuit

JOUR 3 : BERNINA EXPRESS

Petit déjeuner et départ pour une excursion extraordinaire à bord du Bernina Express. Trajet en autocar logeant tout d'abord le Rhin puis la ville de Chur afin de rejoindre la gare de Tiefencastel. Embarquement à bord du Bernina Express. Au cours de ce magnifique trajet, vous serez éblouis par les paysages du célèbre parcours du col de l'Albula et atteindrez la vallée d'Engadin. Vous apercevrez alors les Glaciers de Morteratsch et du Palu le long du col de la Bernina que vous franchirez à 2330 m d'altitude pour redescendre sur Tirano en Italie où votre conducteur vous attendra. Déjeuner au restaurant. Après le repas, reprise de l'autocar en direction de St Moritz, la station la plus réputée des Alpes que vous traverserez avant de franchir le col du Julier. Retour à votre hôtel. Dîner, soirée avec animation musicale et nuit.

LES TRAINS LEGENDAIRES SUISSE

Du 02 au 06 juillet 2026

5 jours / 4 nuits

JOUR 4 : FORET DE BREGENZ - TELE CABINE DU PFÄNDER

Après le petit-déjeuner, départ pour une journée d'excursion avec votre guide dans la Forêt de Bregenz. Vous sillonnerez les vallées paisibles et les villages alpins, un véritable voyage à travers le temps dans un cadre idyllique. Passage par les villages de St Gérold et Damüls, pour arriver à Melau puis Bezau, lieu du déjeuner. Après le repas, embarquement à Bezau à bord du train Nostalgique, véritable train musée, jusqu'à Schwarzenberg. Reprise de l'autocar et poursuite vers la ville de Bregenz. Prenez place à bord de la télécabine panoramique du Pfänder d'où vous aurez un panorama à couper le souffle sur le lac de Constance. Retour à Feldkirch. Dîner et nuit.

JOUR 5 : FELDKIRCH - MARSEILLE

Petit-déjeuner et départ de cette magnifique région pour rejoindre l'Italie. Déjeuner libre en cours de route. L'après-midi, poursuite du voyage, par l'autoroute pour arriver vers votre lieu de prise en charge en début de soirée.

NOTRE PRIX COMPREND :

- Le transport en autocar de grand tourisme
- L'hébergement en chambre double en hôtel 4****
- La pension complète
- Les boissons au cours des repas (0.20cl vin ou eau minérale ou bière)
- Les soirées animées
- Les excursions et visites mentionnées au programme
- Le parcours en train de la Rhétique
- Le parcours en train « Bernina Express »
- Le parcours en train « nostalgique »
- L'ascension en télécabine du Pfänder
- La présence d'un accompagnateur durant le séjour
- L'assistance / rapatriement
- L'assurance annulation (offerte)

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le supplément chambre individuelle : 160 € / personne
- Les déjeuners de route
- Les dépenses personnelles
- Les pourboires

En partenariat avec



FORMALITÉS :

Carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences gouvernementales du/des pays visités.

La photocopie de votre carte d'identité est obligatoire au moment de votre inscription.

Ce voyage est déconseillé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours

50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours

75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours

90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ

100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, descendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entrant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;

- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;

- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,

- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).